



Tourcoing
La Créative

APPEL A CANDIDATURES ATELIERS-LOGEMENTS A TOURCOING 2017
DOSSIER DE PRESENTATION DE 2 LOGEMENTS D'ARTISTES
Rue Albert 1^{er}/LMH - TOURCOING

1. Présentation de ville de Tourcoing et de sa politique artistique et culturelle

Dans le département du Nord, Tourcoing, quatrième ville de la région Haut de France avec près de 94 000 habitants, est située dans une métropole dynamique réunissant 1,1 million d'habitants rassemblés autour du noyau urbain majeur de Lille-Roubaix-Tourcoing (Métropole européenne de Lille - MEL - 85 communes) et témoigne depuis de nombreuses années d'une dynamique en matière artistique et culturelle.

La politique culturelle de la Ville de Tourcoing

La ville est dotée d'équipements culturels de qualité qui maillent le territoire et d'un réseau d'acteurs qui inscrivent leur action dans une démarche commune d'accès à la culture pour tous. La Ville de Tourcoing a aujourd'hui orienté ses ambitions culturelles vers les thématiques de la musique, du livre et de la lecture et du patrimoine. D'autre part, la régénération urbaine, la démarche de labellisation « Ville d'art et d'histoire » ainsi que l'implantation de l'IMA à Tourcoing sont autant d'éléments moteurs et de points d'appui à un dialogue entre art contemporain et patrimoines au sein d'une ville en évolution.

Le soutien aux artistes

Tourcoing favorise la présence artistique sur son territoire par la diffusion des œuvres des artistes plasticiens dans les équipements et lieux de formation de la ville (MUba, Maison Folie Hospice d'Havré, Le Fresnoy, studio national des arts contemporains, Ecole Supérieure d'art du Nord-Pas de Calais Dunkerque/Tourcoing) et en mettant en œuvre des projets spécifiques comme des résidences d'artistes (CLEA notamment).

Tourcoing souhaite également favoriser la présence d'artistes sur son territoire. Ainsi, en impulsant la création de logements d'artistes, la ville de Tourcoing vise à permettre à des artistes ou jeunes diplômés en art, en situation sociale précaire, de vivre et travailler à Tourcoing afin de vivifier significativement la scène artistique de Tourcoing.

Description du quartier de la Gare

La construction de la gare et le développement du quartier aux alentours sont issus de la croissance urbaine et du développement industriel important du début du XX^{ème} siècle. La gare est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments historiques et le quartier de la gare se trouve en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

Un projet de requalification de l'Avenue Alfred Lefrançois et de la Place Sémard est en cours : il intégrera des transports en commun et des modes de déplacements dits doux et valorisera la gare de Tourcoing.

2. Description des 2 logements d'artistes :

Au sein d'un programme immobilier de réhabilitation d'une friche industrielle de 30 logements (ancienne usine Lorthiois-Malapel puis Riga) mis en œuvre par le bailleur social LMH, 2 logements d'artistes sont situés à l'angle des rues Soufflot et Albert 1^{er}, à proximité de la Gare de Tourcoing et à 5 mn à pied de l'hyper-centre de Tourcoing.

Les logements sont situés en rez-de-chaussée. Chaque logement est traversant et comprend :

Côté rue :

- une cuisine / séjour de 18m²
- une salle de bain de 6 m²
- une chambre en mezzanine de 15 m²

Côté cour :

- un atelier de 40 m²

Plan set photos sur demande.

3. Niveaux de loyers des logements

Les loyers des 2 logements sont calculés selon les modalités suivantes :

Loyer moyen : 412 €/mois hors charges + 185 € de charges

En fonction du niveau de ressources des ménages, l'APL pourra être mobilisée pour ces logements.

4. Conditions de location des logements

Ces logements sont destinés à jouer un rôle de tremplin pour des artistes en voie de professionnalisation. Afin que ces logements puissent bénéficier au public le plus large possible, la Ville de Tourcoing souhaite organiser une rotation dans ces logements. Elle envisage donc des baux d'une durée de 2 ans renouvelables.

Date d'entrée dans les lieux : 17 mai 2017 ou 1^{er} juin 2017 selon le logement

Il est à noter que les visites du logement sont possibles uniquement lorsque le dossier d'un candidat a été retenu en commission d'attribution logement LMH.

5. Points particuliers

Par le biais du règlement intérieur ou d'une charte d'usage de l'immeuble d'habitation, les artistes locataires seront invités à participer à la vie artistique et culturelle de la ville de Tourcoing et de l'immeuble en s'associant à au moins 2 événements par an :

- Les Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes (octobre) ;
- Une visite d'atelier une fois par an (date à définir) aux habitants de l'immeuble et plus largement aux tourquennois (sur rendez-vous) ;

Plus généralement, les artistes participeront à la vie culturelle de la ville de Tourcoing selon des modalités à définir avec les artistes. La Ville de Tourcoing valorisera ces actions à travers l'ensemble de ses moyens et outils de communication.

6. Modalités de sélection des locataires

Les candidatures à la location des logements seront analysées au vu de 2 critères prédominants : le critère social et le critère artistique.

- **Critère social** : le critère social est impératif. Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :
 - Eligibilité au logement social avec une demande de logement social active
 - Eligibilité aux critères du PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) : le revenu fiscal de référence 2014 du foyer ne doit pas dépasser 11 067 € pour 1 personne et 16 125 € pour 2 personnes.
- **Critère artistique** : Les logements sont prioritairement destinés aux artistes en voie de professionnalisation qui souhaitent s'engager pleinement dans la création artistique.

7. Liste des éléments à fournir

- Un dossier logement avec les pièces listées en pièce jointe
- Un dossier artistique qui comprend :
 - un CV complet qui précise : la formation, les expériences professionnelles, le statut d'activité de l'artiste (Maison des artistes, agessa,...), les expositions personnelles et collectives, les bourses, résidences... réalisées.
 - un dossier artistique de 10 pages maximum qui comprend : la présentation de la situation professionnelle de l'artiste au moment de la constitution du dossier, un texte général de présentation de la démarche artistique et des visuels des œuvres.

Les candidats se rendront disponibles lors de la deuxième quinzaine de mars 2017 pour un entretien avec le CCAS pour examiner leur situation sociale.

L'ensemble des éléments est à envoyer en version papier ou électronique (1 seul document pdf) à :

VILLE DE TOURCOING
Direction du Rayonnement culturel
Mathilde CHASSOT
100, rue de Tournai
59200 TOURCOING
tél : 03.59.63.43.62
email : mchassot@ville-tourcoing.fr

Date limite de réception des dossiers : 17 mars 2017